

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/avec-macron-une-etape-supplementaire-dans-le-delitement-democratique-de-notre>

# **Avec M. Macron une étape supplémentaire dans le délitement démocratique de notre pays**

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -  
Date de mise en ligne : mercredi 14 juillet 2021

---

**Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés**

---

## **Avec M. Macron une étape supplémentaire dans le délitement démocratique de la France**

« Partout, nous aurons la même démarche : reconnaître le civisme et faire porter les restrictions sur les non vaccinés plutôt que sur tous ».

Cette phrase sidérante a été prononcée par Emmanuel Macron lors de son allocution d'hier soir, qui marque une étape supplémentaire dans le délitement démocratique de notre pays. L'extension du pass sanitaire, en particulier, constitue une atteinte essentielle non seulement à nos libertés, mais à notre contrat social et au concept même de citoyenneté tel qu'il s'est imposé depuis Rousseau.

En étendant le pass sanitaire à tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes, en l'élargissant aux cafés, restaurants, centres commerciaux, hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux ainsi qu'aux trains et aux cars pour les trajets de longue distance, le gouvernement rend de facto la vie des non-vaccinés impossible, ou très difficile. En faisant cela, il instaure une inégalité de fait entre le vacciné et le non-vacciné et introduit donc une rupture fondamentale dans notre contrat social, fondé sur l'adhésion rationnelle du citoyen à l'intérêt général, son consentement libre et éclairé et l'égalité devant le droit. Tous ces principes fondateurs de notre démocratie sont réduits en morceaux.

Le gouvernement avance pas à pas, subit les évolutions de la crise et va à chaque fois un peu plus loin dans les mesures autoritaires et liberticides, finissant par se dédire de ses anciennes promesses.

Il y a d'abord, dans cette décision prise par Macron, un reniement de la parole donnée. Le gouvernement n'avait-il pas promis que le pass sanitaire ne pourrait pas concerner les actes du quotidien ? Emmanuel Macron n'avait-il pas annoncé que la vaccination ne serait pas rendue obligatoire, et que son objectif était de convaincre par l'information et la pédagogie ? Il s'est passé ce qu'il se passe depuis le début de la crise : le gouvernement avance pas à pas, subit les évolutions de la crise et va à chaque fois un peu plus loin dans les mesures autoritaires et liberticides, finissant par se dédire de ses anciennes promesses.

Que dire, d'autre part, de la manière dont cette décision gravissime est prise ? Depuis le début de la crise sanitaire, le Parlement est réduit à une chambre d'enregistrement et toutes les décisions sont prises par un homme seul, le chef de l'État, assisté par un Conseil scientifique non élu et délibérant au sein du Conseil de Défense dans la plus grande opacité. Il n'en va pas différemment de la décision d'hier soir, où Macron a annoncé les nouvelles mesures sanitaires sans la consultation du Parlement, qui sera sommé de voter le texte de loi en urgence et sans réel débat démocratique. Cette crise majeure de nos institutions parlementaires et démocratiques devrait interroger quiconque se soucie de l'équilibre de nos institutions.

Il y a ensuite, dans ces annonces, des problèmes juridiques immenses. Le Conseil d'État avait validé le pass

sanitaire le 6 juillet dernier au motif qu'il ne concernait pas les activités quotidiennes, tandis que la CNIL donnait également son feu vert parce que la version initiale du pass sanitaire excluait « les activités de la vie courante (lieux de travail, restaurants, commerces...) ». Comment ces institutions, censées nous protéger de l'arbitraire et des atteintes à nos libertés fondamentales, justifieront leur (probable) validation de la nouvelle mouture du pass ? Vont-elles se dédire ? Justifier ce durcissement par la remontée du variant Delta ? Depuis le début de la pandémie, le Conseil d'État et le Conseil Constitutionnel n'ont cessé de légitimer les mesures les plus attentatoires à nos droits fondamentaux et à notre Constitution. Il n'y a plus, aujourd'hui, de garde-fous juridiques contre les excès du pouvoir sanitaire.

**Le pass sanitaire généralisé, c'est tout un système répressif et disciplinaire qui se met en marche subrepticement, aux antipodes des principes démocratiques qui ont fondé notre République.**

Ces annonces signifient aussi que nous entrons dans une société répressive, où la police pourra, comme l'a rappelé Gabriel Attal après l'intervention du chef de l'État, effectuer des contrôles à l'aveugle des pass et réprimer les récalcitrants ; une société où les Français eux-mêmes pourront vérifier le QR Code de leurs concitoyens et ainsi jouer un rôle de police ; une société où chaque action de la vie quotidienne sera soumise à des règles disciplinaires strictes et contrôlées. Bref, le pass sanitaire généralisé, c'est tout un système répressif et disciplinaire qui se met en marche subrepticement, aux antipodes des principes démocratiques qui ont fondé notre République.

La manière dont le gouvernement a orchestré cette mise au pas du non-vacciné mérite d'ailleurs qu'on en dise un mot. Depuis plusieurs semaines, le gouvernement a décidé de faire du non-vacciné le bouc-émissaire de la situation sanitaire. La rhétorique gouvernementale est simple : « si nous devons nous reconfiner à la rentrée, ce sera la faute des non-vaccinés, et il est hors de question que les vaccinés payent pour ceux qui ont décidé de faire preuve d'incivisme ». Tout un chantage au reconfinement s'est mis en place, avec pour conséquence un climat absolument détestable où le non-vacciné est devenu une sorte d'épouvantail collectif. Sur les réseaux sociaux, la haine se déverse, certains allant même jusqu'à demander qu'on enferme les récalcitrants ou qu'on leur fasse payer tous les frais d'hospitalisation liés au Covid. Et sur les chaînes de télévision, certains chroniqueurs ont participé de ce climat haineux, certains allant même jusqu'à appeler à ce que la police vienne chercher les non-vaccinés pour les amener en centres de vaccination, d'autres appelant à rendre le plus difficile possible la vie des non-vaccinés. Le pays entier est pris d'une fureur répressive et autoritaires.

**Le plus inquiétant est que les citoyens eux-mêmes plébiscitent, dans leur majorité, ces atteintes à l'État de droit.**

Il faut ici s'interroger sur la rupture démocratique que tout cela représente. L'état d'exception permanent, la rupture d'égalité entre les citoyens, la mise en place d'un dispositif disciplinaire et répressif, cette bureaucratisation à l'extrême des rapports sociaux, tout cela n'a aucun équivalent dans notre histoire récente. Il s'agit même, comme l'a joliment écrit Giorgio Agamben, d'un renversement complet de l'idée même de citoyenneté, où le nouveau citoyen n'a de droits qu'à la condition qu'il produise la preuve de sa bonne santé. Se rend-on compte de ce que signifie le fait que la citoyenneté est désormais conditionnée à la bonne santé ? Qu'un citoyen vacciné a des droits qu'un non-vacciné ne possède pas ? Que la vie d'un non vacciné est désormais similaire à ce que nous avons vécu pendant le confinement ? Toutes les blessures infligées à notre modèle démocratique depuis le début de la crise ne cicatriseront pas facilement. Le plus inquiétant est que les citoyens eux-mêmes plébiscitent, dans leur majorité, ces atteintes à l'État de droit. Et que les mesures disciplinaires fonctionnent, comme en témoigne la saturation du site de prise de rendez-vous pour la vaccination DoctoLib quelques minutes après le discours du chef de l'État. Sans contre-pouvoir et avec un tel assentiment populaire, comment sortir de cette spirale liberticide qui semble n'avoir aucune fin ?

Essayons donc, face à l'hystérie qui embrume notre jugement, de poser quelques principes clairs et de bon sens. D'abord, il n'y a nul besoin de pass sanitaire ou de vaccination obligatoire. La vaccination protège celui qui décide de se faire vacciner des formes graves du virus : le non-vacciné n'est donc une menace que pour lui-même. La vaccination est donc un choix purement individuel qui doit relever de la seule décision rationnelle de chaque citoyen. Les personnes vaccinées sont protégées, les autres choisissent en leur âme et conscience de prendre un risque pour eux-mêmes. Ensuite la citoyenneté ne se divise pas.

Le pass sanitaire, qui crée de facto deux catégories de citoyens selon qu'ils sont vaccinés ou non, est une aberration éthique, juridique et démocratique. Il n'a pas sa place dans notre démocratie. Enfin, le virus ne disparaîtra pas. Il faut apprendre à vivre avec, sortir de l'état d'exception et faire confiance au libre-arbitre et à la responsabilité de chacun. La France n'est pas une cour d'école à discipliner, mais un pays où les citoyens ont des devoirs et des droits, et parmi ces droits figure la liberté de disposer de son corps. L'État doit encourager les Français à rester prudents et à se protéger du virus, mais il doit le faire comme il l'a fait pour l'épidémie du Sida : en privilégiant l'information et la pédagogie plutôt que la coercition. Ce n'est que de cette manière que l'on retrouvera un chemin qui soit celui de la liberté et non de la servitude.

**Mathieu Slama**

Consultant et analyste politique, Mathieu Slama collabore à plusieurs médias, notamment Le Figaro et Le Huffington Post. Il a publié *La guerre des mondes, réflexions sur la croisade de Poutine contre l'Occident*, (éd. de Fallois, 2016).

Site source :

[le Figaro vox](#)